



PRÉFÈTE DU CHER

Direction départementale des territoires

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE

DDT 18/SHBC/BCA

D'ACCESSIBILITÉ

Sous-Commission Départementale d'Accessibilité
Réunion du lundi 26 janvier 2016

Dossier suivi par :
Marie-Christine BREGNON

Tél. : +33234346210
Fax : +33234346302
Marie-Christine.Bregonn@cher.gouv.fr

Si vous ne pouvez pas y assister, retournez cette feuille par FAX ou par MAIL avec votre avis.

Votre avis, "FAVORABLE" OU "DEFAVORABLE" doit figurer dans la colonne Avis.

Mail: ddt-suhv-bca-securite-accessibilite@cher.gouv.fr

Fax: 02 34 34 63 03

NOM : *Letrou Niel.*
QUALITE : *Beljoir Paive*

SIGNATURE

COMMUNE	No d'AUTORISATION ou d'Ad'Ap (* si Ad'Ap)	ETABLISSEMENT/ADRESSE	DESRIPTIF DU PROJET	DEROGATION ou PERIODE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)	AVIS
DUN SUR AURON	AT 018 087 15 3 0006*	HOTEL DE LA POSTE / 10 PLACE JACQUES CARTIER	Travaux d'aménagement;		<i>Défavorable</i>
DUN SUR AURON	AT 018 087 15 3 0010*	BARMAX / 10 RUE DEL HIRONDELLE			<i>Favorable</i>



**Demande d'autorisation de construire, d'aménager
ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)
Cette demande vaut également demande d'approbation
d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)**

N° 13824*03

pour un seul ERP sur une, deux ou trois années : Oui Non
Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

- Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public
- Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application de l'article R. 111-19-17, R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation
- Cadre 5 Informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité
- Cadre 6 informations nécessaires à l'instruction de l'Agenda d'accessibilité programmée
- Cadre 7 engagement du demandeur

19 SEP 2015
0358

Reçu le
30 SEP. 2015
SHBC/BCA

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
 - et votre projet n'est soumis ni à un permis de construire ni à un permis d'aménager
 - et le cas échéant, demander l'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour la mise en accessibilité de votre établissement sur une, deux ou trois années
- Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires

N° de l'autorisation

Pour le Maire
Adjoint délégué

M. LETROU

N° de la déclaration préalable¹ effectuée au titre du code de l'urbanisme : 18 0 15 30006

Date de dépôt en mairie : 19 09 2015

1 - Identité du demandeur. Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et, dans le cas d'une co-signature par plusieurs personnes physiques ou morales d'une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, le chef de file du suivi du dossier. Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre ⁽¹⁾

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : BESSE Prénom : Daniel Date de naissance : 24 10 1955

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination :

N° Siret :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Prénom : Date de naissance à défaut de N° Siret :

2 - Coordonnées des ou du demandeur(s) Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre²

Adresse Numéro : 10 Voie : Avenue du Stade

Lieu-dit : Localité : MEYTHET

Code postal 24360 BP cedex

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Téléphone 3xe : Portable : 06 74 52 83 27

Indicatif si pays étranger : Courriel : dannseb @orange.fr

Changement d'adresse au 15 septembre 2015
2- Stageffan A 105
9 Route de Franay
24360 MEYTHET

¹ Votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instruite en parallèle de la présente autorisation.
² Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant les autorisations de travaux sera adressée aux autres demandeurs, lesquels seront co-titulaires de l'autorisation.

3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre

Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom :

Et/ou :

Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant :

N° Siret :

Adresse Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal BP cedex

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays : Division territoriale :

Téléphone 3xe : Téléphone portable :

Indicatif si pays étranger : Courriel : @

 Je souhaite que les courriers de l'administration (autres que les décisions) lui soient adressés

4 - Le projet

4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement : Hôtel de la Poste

Numéro : Voie : Place J. Chastan

Lieu-dit : Localité : NUN/AURON

Code postal 18130 BP cedex

N° de section(s) cadastrale(s) : N° de parcelle (s) :

4.2 - Activité

AVANT TRAVAUX, le cas échéant :

Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :

Rdc Restaurant
1er et Hôtel
2^e et Hôtel

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :

Classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

ERP 5^e catégorie

Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :

Stactinet Jeremy

APRÈS TRAVAUX :

Activité principale (par étage(s)) :

Rdc Restaurant
1er et Hôtel
2^e et Hôtel

Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) :

Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :

(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

ERP 5^e catégorie

Identité de l'exploitant :

Stactinet Jeremy

4.3 – Nature des travaux (plusieurs cases possibles)

- Construction neuve
- Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
- Extension
- Réhabilitation
- Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)
- Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)

Surface de plancher avant travaux : Surface de plancher après travaux :

Modification des accès en façades

Le cas échéant, si toute présente demande ne vaut pas demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad'ap déposé antérieurement.

Oui : Ad'AP n° validé le :

Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui Non

4.4 – Effectif

Effectif maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par le règlement incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public et les taux d'occupation

	Types de locaux (local / taux d'occupation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol				
Rez-de-chaussée	BAR Restaurant	80	7	87
1 ^{er} étage	Habitat	3 ch 6 Pers		6
2 ^e étage	Habitat	3 ch 6 Pers		6
3 ^e étage				
Effectif cumulé		92	7	99

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanine, etc)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert Parcs de stationnement intégrés ou isolés

Si parc existant, préciser son année de permis de construire (PC) initial :

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement		
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées		

5 - Dérogations et/ou adaptations mineures

5.1 – Dérogations

Ce projet comporte une demande de dérogation :

Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées :

Chaque demande doit faire l'objet d'une 3^eche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées :

Chaque demande doit faire l'objet d'une 3^eche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 – Modalités particulières d'application

Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

(veuillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

.....

.....

.....

6 - Agenda d'accessibilité programmée

Ce projet comporte une demande d'Agenda d'accessibilité programmée sur une, deux ou trois années

Avez-vous antérieurement bénéficié d'une prorogation du délai de dépôt au titre d'une situation financière délicate ou suite à un refus d'un premier agenda? (Article L. 111-7-6 du code de la construction et de l'habitation)

Oui Non

Si oui, veuillez joindre l'arrêté préfectoral correspondant

6-1 Situation de votre établissement à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du code de la construction et de l'habitation (Parties de l'établissement accessibles, parties restant à mettre en accessibilité, dérogations obtenues...)

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

6-2 Chiffrage et calendrier détaillés de la mise en accessibilité de l'établissement

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement sont les travaux définis dans la notice descriptive d'accessibilité (Article R. 111-19-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt des pièces à joindre), ainsi que l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, etc., et les autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public (signalétique)

Actions de mise en accessibilité programmées	Date de début (semestre, mois, ...)	Date de fin (semestre, mois, ...)	Coût prévisionnel
Travaux de mise en accessibilité	2 ^e Semestre 2018	2018	11982€
Location d'un rampes d'accès	2 ^e Semestre 2018	2018	7452€
ETUIES SEITH	2 ^e Semestre 2018	2018	3360€

Veuillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité.

Coût de la mise en accessibilité	
Année 1	
Année 2	
Année 3	22794€
Total	22794€

7 - Engagement du ou des demandeur(s)

J'atteste avoir qualité pour demander cette autorisation :

Je (nous) soussigné(s), auteur(s) de la demande, certifie(ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et la sécurité incendie et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation relatives à la solidité et à la sécurité des personnes.

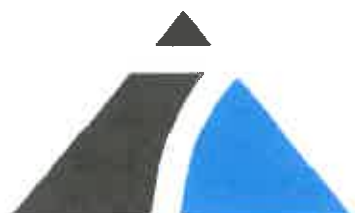
à Skylhet

Le : 12.08.15



Signature du (des) demandeur(s)

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre.
 Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.



S.E.I.Th

RUE JEAN MONNET - "LE CÉSAR"
18570 - LE SUBDRAY
TÉL. 02 48 23 22 33
FAX. 02 48 23 22 30
seith@seith.fr - www.seith.fr

Dossier n° 250.2014

Reçu le
30 SEP. 2015
SHBC/BCA

CONVENTION D'ÉTUDES

Entre : **Le Maître d'Ouvrage**
MONSIEUR BESSE
10 AVENUE DU STADE
74960 MEYTHET

Et : **Le B.E.T.**
S.E.I.Th.
Rue Jean Monnet
"Le César"
18570 LE SUBDRAY
Inscrit au SIRET sous le numéro 331.180.067.000.26

Représenté par : Monsieur Michel DURAND

RÉFÉRENCE DU SITE SUR LEQUEL PORTERONT LES ÉTUDES

Hôtel / Restaurant de la Poste
10 Place Jacques Cartier - 18130 DUN SUR AURON.

TYPE D'INTERVENTION

Etude de faisabilité pour l'accessibilité

DETAIL DE NOS PRESTATIONS

Préparation

Réunion avec le Maître d'Ouvrage permettant de définir les objectifs de l'étude et de prendre en compte les contraintes de fonctionnement.

Visite et relevé sur site des installations

Etude et Rapport

Etude des possibilités concernant l'accessibilité.

Rédaction d'un rapport avec description des différentes solutions.

Les points porteront sur :

- Le cheminement extérieur et intérieur
- L'aménagement de sanitaire.

Estimation

Une estimation globale des travaux (par poste) sera fournie.

Ex : aménagement pour accès au bâtiment : rampe + ferme porte = 000.00 euros

aménagement sanitaire : 000.00 euros.

DELAI D'EXECUTION

Après réception du bon de commande : 5 semaines

REGLEMENT DE NOS HONORAIRES

30% à la commande

Paieement du solde à la remise de l'étude

Délai de paieement : 30 jours maximum.

MONTANT DE NOS HONORAIRES

Montant total HT 2 800.00 €

TVA 20% 560.00 €

Montant total TTC 3 360.00 €

=====

Le Subdray, le 04/11/2014

Michel DURAND



Bon pour accord,

A..... le

Le Client

Devis		
Numéro	Date	Code client
DEV14120034	15/12/2014	

HOTEL DE LA POSTE 12, place Jacques Chartier 18130 DUN SUR AURON
--

HOTEL DE LA POSTE - Sanitaire handicapé

Madame, Monsieur,

Suite à votre consultation dont nous vous remercions bien vivement, nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint notre meilleure offre concernant l'affaire citée en objet.

Nous espérons que notre proposition retiendra favorablement votre attention et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ce projet.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Cordialement,

Alexandre FERREIRA.

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
1	<u>Travaux de maçonnerie / carrelage</u>				
1.1	Démolition cloisons et plafond	ens	1,000	660,40	660,40
1.2	Dépose de la porte existante + sciage pour agrandissement de la porte.	ens	1,000	609,60	609,60
1.3	Démolition socle béton	ens	1,000	787,40	787,40
1.4	Ragréage compris remise à niveau de la dalle	ens	1,000	444,50	444,50
1.5	Fourniture et pose du carrelage au sol	ens	1,000	609,60	609,60
1.6	Fourniture et pose de plinthes	ens	1,000	330,20	330,20
1.7	Fourniture et pose de faïence au dessus du lavabo PMR	ens	1,000	355,60	355,60
	Travaux de maçonnerie / carrelage				3 797,30
2	<u>Travaux de plâtrerie / menuiserie / peinture</u>				
2.1	Bloc porte alvéolaire de 93 x 204 avec quincaillerie	u	1,000	285,75	285,75
2.2	Doublage placostil avec laine de verre 100 mm	m²	9,500	48,26	458,47
2.3	Trappe de visite 50 x 50	u	2,000	215,90	431,80
2.4	Faux-plafond en dalle 60 x 60 sur T24 blanc	m²	4,000	50,17	200,68
2.5	Supplément pour dalles translucides puit de lumière	u	2,000	38,10	76,20
2.6	BA13 collé sur murs existants.	m²	14,500	35,56	515,62
2.7	Révision impression et deux couches de satiné velour	m²	24,000	35,56	853,44
2.8	Peinture 2 couches sur bloc porte	u	1,000	120,65	120,65
	Travaux de plâtrerie / menuiserie / peinture				2 942,61
3	<u>Travaux de plomberie / électricité</u>				
3.1	Dépose et mise en sécurité des installations électrique existante	ens	1,000	203,84	203,84
3.2	Dépose des installations et neutralisation des réseaux de plomberie sanitaire existantes.	ens	1,000	331,47	331,47
3.3	Déplacement du voyant lumineux d'incendie	ens	1,000	55,25	55,25
3.4	Déplacement de l'interrupteur de la lumière en entrant à droite comprenant saignée	ens	1,000	41,44	41,44
3.5	Reprise des alimentations eau froide, eau chaude comprenant percements, rebouchages, vannes, raccords et accessoires de pose.	ens	1,000	682,75	682,75

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
3.6	Reprise des évacuations au sous-sol comprenant percement, rebouchages et accessoires de pose.	ens	1,000	387,22	387,22
3.7	Reprise de la filerie pour implantation point lumineux	ens	1,000	223,27	223,27
3.8	Eclairage plafonnier encastré.	u	2,000	214,44	428,88
3.9	Interrupteur comprenant pot d'encastrement, plaque et enjoliveur.	u	1,000	36,85	36,85
3.10	Wc PMR Cuvette ALLIA type PRIMA surélevé ou équivalent	U	1,000	384,30	384,30
3.11	Fourniture et pose d'une barre de relèvement à 135 °.	U	1,000	78,42	78,42
3.12	Lavabo PMR type MATURA ou similaire comprenant mitigeur.	U	1,000	391,36	391,36
Travaux de plomberie / électricité					3 245,05

Montant H. T. 9 984,96 €

T.V.A. à 20,00 1 996,99 €

Montant T.T.C. 11 981,95 €

CONDITION : L'ENSEMBLE DE CES TRAVAUX SERAIT REALISE MOYENNANT LE PRIX FORFAITAIRE CI-DESSUS.

BON POUR ACCORD : LE CLIENT

PRIX DE VALEUR : DECEMBRE 2014

OPTIONS

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
4	<u>OPTION - Plus value : Faïence sur toute la hauteur</u>				
4.1	Fourniture et pose de faïence toute hauteur.	ens	1,000	2 286,00	2 286,00
4.2	Révision impression et deux couches de satiné velour	m²	-24,000	35,56	-853,44

OPTION - Plus value : Faïence sur toute la hauteur

1 432,56

T.V.A. à 20,00

286,51 €

Montant T.T.C.

1 719,07 €

OPTIONS

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
5	<u>OPTION 2 - Plus value : Rampe d'accès handicapé porte d'entrée principale</u>				
5.1	Réalisation d'une rampe handicapé compris démolition de l'excalier existant, siage du béton existant, coffrage, finition en béton désactivé.	ens	1,000	5 130,00	5 130,00
5.2	Fourniture et pose d'un garde corps.	ens	1,000	1 080,00	1 080,00
	NOTE IMPORTANTE : Une demande d'autorisation devra être faite à la mairie : A la Charge du client. Après acceptation de ce devis, nous vous fournirons un plan à faire valider en mairie.				

OPTION 2 - Plus value : Rampe d'accès handicapé porte d'entrée principale

6 210,00

T.V.A. à 20,00

1 242,00 €

Montant T.T.C.

7 452,00 €